

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

Nom du produit : .....KEREN MULTI-TRANSITIONS I  
 ISIN du produit : .....FR001400HNB5  
 Initiateur du PRIIPS : .....KEREN FINANCE, agréé en France sous le numéro d'agrément GP01-001 et réglementé par l'AMF  
 Site Web de l'initiateur du PRIIPS : .....www.kerenfinance.com  
 Appelez le 01.45.02.49.00 pour de plus amples informations.....  
 L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Keren Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.....  
 Date de production du document d'informations clés : .....29/12/2023

**En quoi consiste ce produit ?**

Type de produit d'investissement : OPCVM sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée de vie de l'OPC : Le fonds a été créé le 07/07/2023 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Cet OPCVM, classé « Actions des pays de l'UE », a pour objectif de gestion la recherche d'une surperformance par rapport à son indice de référence (Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Total Return Index), sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Face aux nouveaux enjeux et changements auxquels nos sociétés sont confrontées, Keren Multi-Transitions est un fonds multithématique qui **s'articule autour de 5 transitions environnementales et sociales majeures.**

L'OPCVM investit sur la base d'un processus de sélection prenant en compte les critères ESG qui, après l'application d'un processus rigoureux d'exclusions, intègre des indicateurs de performance présentant un impact positif sur les 5 transitions ci-dessous énumérées, dans un environnement de croissance rentable et durable.

Ainsi, le fonds s'attache à investir dans des sociétés qui forment le tissu économique Européen et qui apportent des solutions à l'une des 5 thématiques que sont la transition environnementale, la transition numérique, la transition inclusive/bien-être et santé, la transition mobilité/infrastructure et la transition économie durable. Chaque valeur doit contribuer à ce mouvement/changement en proposant des services et des produits ayant un réel impact sur ces différentes transitions. Les entreprises les plus vertueuses sont ainsi sélectionnées.

L'analyse financière permet ensuite d'affiner cette sélection grâce à notre expertise sur les marchés actions de petite (<1 md d'euros) et moyenne capitalisation (< 5 Mds d'€).

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ de 60% à 100% sur les marchés d'actions, de tous secteurs, hors pays émergents, situés dans l'Union Européenne et en zone EEE dont :

➤ De 50% à 100% sur les marchés d'actions de petite (< 1 milliard d'euros) et moyenne capitalisation (< 5 milliards d'euros),

■ de 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics et du secteur privé de toutes notations ou non notés, émis par des émetteurs de la zone euro ou libellés en euro, y compris en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notés.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et +8.

■ de 0% à 20% en Obligations convertibles libellées en euro.

■ de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro (hors pays émergents).

Le cumul des expositions n'excède pas 110% de l'actif.

L'OPCVM est éligible au PEA. Il détient en permanence 75% minimum de titres éligibles au PEA et n'a pas d'exposition aux pays émergents.

L'OPCVM peut être investi :

➤ En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

➤ Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

➤ En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités

Le fonds n'intervient pas sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels mais il peut intervenir sur les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action, de taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Investisseurs de détail visés : Ce produit est à destination d'investisseurs de détail qui souscrivent par le biais d'un intermédiaire, d'un distributeur ou d'une plateforme sélectionné par la société de gestion avec lequel un accord a été signé, précisant qu'aucune rétrocession ne pourra être versée ( \*) et aux investisseurs institutionnels (Caisses de Retraite, Sociétés d'assurance, Sociétés de gestion de portefeuille, banques...), recherchant une durée

de placement de long terme conforme à celle du produit. Ce produit s'adresse aux investisseurs qui ne prévoient pas de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (d'une durée de 5 ans), tout en acceptant le risque de variation de la valeur liquidative inhérent aux marchés actions, de taux et de changes concernés.

## Que se passe-t-il si Keren Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Keren Finance. En cas de défaillance de Keren Finance, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux ci-dessous présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement de 10 000 euros et pour différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

**Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.**

|                                 |                                  |                                   |
|---------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Exemple d'investissement :      | 10 000 Euros                     |                                   |
| <b>Coûts au fil du temps</b>    | <b>Si vous sortez après 1 an</b> | <b>Si vous sortez après 5 ans</b> |
| Coûts totaux                    | 209 €                            | 1 635 €                           |
| Incidence des coûts annuels (*) | 2,09%                            | 2,31%                             |

(\*) Indique dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,29% avant déduction des coûts et de 7,99% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

| Composition des coûts                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Coûts d'entrée                                                | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.                                                                                                                                                                                                                                      | 0 EUR                     |
| Coûts de sortie                                               | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                                                     | 0 EUR                     |
| <b>Coûts récurrents</b>                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Frais de gestion fin. & autres coûts                          | 1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.                                                                                                                                                                                                                   | 100 EUR                   |
| Coûts de transaction                                          | 0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera selon les montants que nous achetons et vendons.                                  | 22 EUR                    |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>   |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | 20% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap Total Return Index. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation du coût global ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années. | 87 EUR                    |

## Combien de temps dois-je conserver mon investissement, et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**La période de détention recommandée est de 5 ans.**

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme. Vous devez être prêt à rester investi 5 ans.

Votre investissement est récupérable à tout moment, les délais de traitement sont mentionnés dans les « conditions de souscriptions et de rachats » en 2è page de ce document. Aucun frais de sortie ne vous sera facturé par Keren Finance.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute réclamation concernant le produit ou le producteur peut être soumise à Keren Finance en nous contactant via notre site internet [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com) ou en écrivant à l'adresse suivante : Keren Finance – Service Conformité – 12 bis, Place Henri Bergson 75008 Paris ou par e-mail à [reclamation@kerenfinance.com](mailto:reclamation@kerenfinance.com).

## Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**SFDR** : Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

**Un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)** peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com).